

no-reply@elysee.fr 09/04/18

À moi

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la bonne réception de votre message.

Toutefois, pour que l'envoi à la Présidence de la République soit effectif, vous devez cliquer sur le lien suivant :
https://ecrire.elysee.fr/validation_mail/10df4359652206a4e7417ff7a01c96ba4ea5efb6a92d0690792db1062c6a6216
Sans confirmation de votre part, le message posté sur le site sera effacé sous 72 heures.

L'outil Ecrire au Président
Présidence de la République

Voici, pour votre information, le contenu du message que vous avez saisi (validation impérative via le lien ci-dessus) :

Votre identité :

Monsieur
LABROUSSE
Eric

Vos coordonnées :

5 SQUARE HECTOR BERLIOZ
94700 MAISONS-ALFORT
France

Vous écrivez à titre :

Membre d'une association, d'un syndicat, d'une fondation

Votre message :

Monsieur le Président de la République

J'ai l'honneur de vous écrire et de vous demander votre bienveillance dans l'application de la convention AARHUS sur l'heure d'été

Cette mesure heure d'été étant contraires aux ordonnances du 3 juillet 1943,du 9 août 1944 et du 14 Août 1945 qui interdisent l'heure d'été GMT+2 en France

Monsieur le Président vous devez savoir comme le stipule le droit constitutionnel un décret ,ne peut abroger une ordonnance seul le congrès a se pouvoir

Suite au vote du Parlement Européen qui a supprimé la directive changement d'heure il n'existe plus d'obstacle Européen
La convention AARHUS prévoit de nombreuses disposition et pour le respect du droit européen et des articles 191 et 193 du Traité de lisbonne et de la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe

Par son article 9, la convention oblige les Etats à mettre en place des voies de recours tout en insistant, précisément, sur leur accessibilité.Le principe de participation a été consacré en droit français par la loi n°95-201 du 2 février 1995 (l'article L. 110-1 II 4° du code de l'environnement, issu de la loi n°95-201 du 2 février 1995, consacre le principe de participation, selon lequel "chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et le public associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire"). et par la Charte de l'Environnement, de valeur

constitutionnelle depuis 2005.Ma Pétition 1431/2015,a la commission des pétitions ayant porté ses fruits pour le rejet de la directive changement d'heure le 8 février 2018

Dans le respect des article 1er F du traité de Maastricht Article F

1. L'Union respecte l'identité nationale de ses États membres, dont les systèmes de gouvernement sont fondés sur les principes démocratiques.

2. L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, en tant que principes généraux du droit communautaire.

Le gouvernement de vichy n'étant pas un gouvernement démocratique et républicain cette mesure est illégale

L'article 55 de notre Constitution constitue une règle de conflit de normes dans un système français moniste. Il appartient à tout juge chargé de l'application de la loi de faire respecter cette règle de conflit qui conduit à écarter la loi nationale lorsqu'elle vient en conflit avec un engagement international ou européen en vigueur. La hiérarchie posée par l'article 55 ne constitue donc pas une règle de validité constitutionnelle des lois

Monsieur le Président de la république ,vous êtes garant du droit constitutionnel et de l'état par tous ces principes constitutionnels et du principe de précaution du traité de lisbonne sur les articles 191 et 193 TFUE.Je reclame votre bienveillance et votre détermination de l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée nationale de l'abolition de l'heure d'été dite Allemande 1942 non conforme au droit européen et français

Dans l'attente de votre réponse et de pouvoir vous demandez une audience

Daignez agréer,Monsieur le Président de la République,l'hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement